République Tunisienne Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université de la Manouba

Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique



الجمهورية التونسية وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جامعة منوبة المدرسة الوطنية لعلوم الإعلامية

La Manouba, le 02/01/2019

Critères Minimaux de Recevabilité d'un dossier d'Habilitation Universitaire par la commission d'Habilitation Universitaire en Informatique de l'ENSI

La recevabilité scientifique d'un dossier de candidature à l'habilitation universitaire de l'ENSI, n'est accordée par la Commission d'Habilitation Universitaire, que si les critères minimaux suivants sont remplis :

1. Le volet Recherche Scientifique :

- Un rapport de synthèse des activités de recherche et d'encadrement du candidat détaillant ses activités et son projet de recherche montrant un recul et une maturité dans la thématique de la spécialité
- Publications scientifiques post-doctorales comprenant au moins 6 articles publiés :
 - O Dont au moins 3 articles publiés dans des revues spécialisées non payantes avec comité de lecture et de qualité.
 - Les papiers de revues sont jugés de qualités selon 2 classements : (a) les facteurs d'impact (Impact Factor JCR Thomson Reuters) et (b) SJR (Scientific Journal Rank Scopus, quartiles Q1 ou Q2) et où le nom du candidat figure en premier ou second rang.
 - Les articles pour lesquels est fait le choix d'un payement **supplémentaire** offrant l'accès à l'Open Access dans les revues de qualité sont acceptés.
 - o Dont au moins 2 articles publiés dans des conférences spécialisées dans la thématique abordée avec actes et classées, selon le classement CORE de rangs A et/ou B

2. Le volet Pédagogique :

- Le dossier de candidature doit comporter un dossier pédagogique décrivant les activités du candidat :
 - Enseignement (descriptif des contenus, l'approche pédagogique, les objectifs du cours,
 ...), avec au moins un support de cours que le candidat considère comme le plus
 significatif en termes d'apport personnel et de contenu,
 - o Responsabilités pédagogiques, animations de séminaires

3. Le volet Encadrement :

- Le candidat doit remplir les trois conditions suivantes :
 - o Contribution significative à l'encadrement d'au moins une thèse **soutenue**,
 - o Contribution significative à l'encadrement d'au moins une thèse en cours
 - o Encadrement de masters de recherche et/ou de Projets de Fins d'Etudes ingénieur recherche (dans un laboratoire de recherche sur une thématique en rapport avec ses activités de recherche), un minimum de cinq, **soutenus**.

4. Animation de la vie universitaire et de la recherche

Une contribution à l'animation de la vie universitaire et de la recherche avec une implication dans la vie de ses établissements d'enseignement et de recherche : Responsabilités administratives et pédagogiques, ouverture socio-économique,

Il est à mentionner que <u>tout dossier reçu sera soumis et avant tout examen par la commission</u>, <u>à un logiciel anti-plagiat</u>. Tout plagiat décelé dans n'importe quel document du dossier présenté par un candidat, entraînera systématiquement le rejet dudit dossier.